



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cyclisme

Question écrite n° 49684

## Texte de la question

M. François Loncle interroge Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les raisons pour lesquelles le tour de France cycliste s'est livré une fois de plus et systématiquement à une promotion en faveur du RPR. Il lui demande pourquoi la société du tour de France et France Télévision transforment cette épreuve en manifestation politique.

## Texte de la réponse

Le succès populaire du Tour de France, organisé par la société privée du Tour de France, encourage les élus des collectivités locales à se mobiliser pour accueillir dans leur commune, dans leur département ou dans leur région cette manifestation sportive. La société organisatrice a le libre choix des villes étapes. Les collectivités locales participent d'ailleurs de manière importante, au travers des droits dont elles s'acquittent pour accueillir le Tour de France, à son financement. La couverture médiatique du Tour de France dans plus de 160 pays, soit plus d'un milliard de téléspectateurs dont 6 millions en France pour les arrivées des étapes, fait de cette épreuve une vitrine pour accroître la notoriété des villes, des départements, et des régions qu'elle traverse et sert au développement de l'économie touristique locale. L'hébergement des équipes de coureurs, des commissaires sportifs, des personnels de l'organisation et des journalistes, soit plus de 2 300 personnes en tout, et la caravane publicitaire constituent pour l'industrie hôtelière des villes étapes et des villes avoisinantes des rentrées financières substantielles pour les commerces locaux. L'implication des collectivités locales explique par conséquent la présence importante de leurs élus lors des étapes du Tour de France.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49684

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 juillet 2000, page 4468

**Réponse publiée le :** 4 septembre 2000, page 5163